

LETEMPS.

Genève

ECLAIRAGES : Le prêtre et son protecteur

Samedi 22 mars 2008

Joëlle Kuntz

Claude Arpi inscrit l'histoire du Tibet* dans la relation qui unit au XIII^e siècle le grand Khan mongol et les lamas tibétains. Gengis Khan a conquis l'empire que l'on sait, de l'Europe à la Chine. Son petit-fils, Goden, s'est emparé du Tibet. En 1244, il fait de Sakya Pandita Gyaltzen, l'un des lamas les plus réputés, le précepteur impérial, avec l'ordre d'enseigner sa religion de compassion et de non-violence à la cour, qui en a bien besoin. A partir de ce moment là, affirme Arpi, s'instaure entre les khans mongols et les grands prêtres du Tibet ce lien «choe-yon», «prêtre-protecteur», qui va se perpétuer avec la Chine au fil des dynasties et fournir aujourd'hui le prétexte de la souveraineté chinoise «historique» sur le Tibet.

Cette relation «choe-yon» s'enracine surtout sous le règne de Kubilay Khan, le successeur de Goden. Le Mongol adopte en effet le bouddhisme comme religion d'Etat et hisse le neveu de Sakya Pandita, Choegyal Phagpa, au rang de gourou impérial, leader spirituel de tous les bouddhistes. En échange de ses conseils religieux au Khan et à sa cour, le lama reçoit l'autorité temporelle sur le Tibet, sous la protection des armées mongoles. Lorsque Kubilay devient lui-même empereur de Chine, fondant, en 1280, la dynastie Yuan, la relation «choe-yon»

continue, passant de l'empire mongol à l'empire chinois. Que la Chine conçoive alors son protectorat en terme de propriété ou en termes de suzeraineté importe peu en pratique puisque pendant les siècles qui suivent, les Tibétains mènent leur vie comme ils l'entendent.

Mais ces notions de droit international commencent à prendre de l'importance avec l'arrivée de nouveaux acteurs, en particulier la Grande-Bretagne, qui s'est emparée de l'Inde, qui cherche à contrôler le Tibet et qui a besoin, pour délimiter ses nouveaux biens, de marquer précisément les frontières. La question territoriale fait ainsi son entrée sur une scène où la puissance militaire n'avait jusqu'ici à trancher qu'entre des questions de pouvoir politiques ou religieux.

En 1903, dans cette logique territoriale, la Grande-Bretagne considère «la soi-disant suzeraineté de la Chine sur le Tibet comme une fiction constitutionnelle, une simulation politique maintenue parce que convenant aux deux parties.» Elle se charge elle-même d'y mettre fin en s'emparant de Lhasa (expédition Younghusband, 1904) et en faisant signer par les autorités tibétaines une Convention réglementant les tarifs commerciaux, les droits de passage et d'investissements. Elle fixe ainsi les frontières. C'est le premier document diplomatique officiel, d'Etat à Etat, où le Tibet est traité en souverain.

Deux ans plus tard cependant, en l'absence du Tibet qui ignore tout, ce document est modifié par une nouvelle Convention sino-britannique. La Chine n'est plus considérée comme «étrangère» aux affaires du Tibet mais comme y ayant des droits, notamment en matière de chemins de fer, télégraphes, mines et routes. La Grande-Bretagne va encore plus loin en 1907 en reconnaissant, dans un accord avec la Russie, «les droits suzerains de la Chine au Tibet» et en s'engageant «à ne pas entrer en négociation avec le Tibet sauf par l'intermédiaire du gouvernement chinois.»

En 1908, le XIII^e dalaï-lama ne s'en résout pas moins à aller à Pékin pour tester une fois encore cette relation «choe-yon» dont il ne fait pas son deuil. Or, lui qui est en principe le gourou de l'empereur, voilà qu'on lui ordonne de se prosterner devant lui. Impossible. Le lien du leader spirituel et de son protecteur a bien disparu. «Nous avons agi franchement et ils ont volé notre cœur», dit le prêtre.

La révolution chinoise de 1911 nourrit encore un espoir. De retour à Lhassa, en 1912, le dalaï-lama fait lire une déclaration d'indépendance. «Il n'y a aucune raison de poursuivre la relation antérieure entre le Tibet et la Chine», écrit-il au vice-roi britannique. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Tibet est laissé à lui-même dans la tourmente des événements mondiaux. En 1947, il refuse étourdiment à l'Inde de Nehru les concessions qu'il acceptait de la Grande-Bretagne et s'isole. En 1951, il est occupé par la Chine communiste. Le voilà province chinoise. Le protecteur a croqué son protégé. Mais le prêtre est vivant.

*Tibet, le pays sacrifié, Calmann-Lévy, 2000

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

www.letemps.ch